

23 avril 2009

Frais cachés des cartes de crédit.

M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je voudrais vous signaler que je partagerai mon temps avec le député de Jeanne-Le Ber. Cela me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion déposée par le Nouveau Parti démocratique sur la présentation d'une mesure législative complète concernant la problématique des cartes de crédit.

Ayant à l'esprit la vulnérabilité des consommateurs durant la période de crise actuelle, le Bloc québécois est favorable à la présente motion. Par contre, lorsque le gouvernement présentera cette mesure législative, il devra s'assurer de respecter les champs de compétence du Québec et des provinces en la matière. Au Québec, la Loi sur la protection du consommateur, qui existe depuis 1971, contient d'ailleurs des obligations strictes pour encadrer le contrat des cartes de crédit de tout genre. Il sera donc important de respecter l'expertise et la compétence du Québec. Encore une fois, la nation québécoise a pris les devants sur la fédération canadienne afin de bien protéger ses commerçants et ses consommateurs. De plus, un organisme comme Option consommateurs veille au respect des règles.

Pour bien comprendre le contexte évolutif des cartes de crédit, il faut en comprendre le principe d'habitude, presque d'obligation, créé par les grandes compagnies de cartes de crédit.

Qu'en est-il de la situation financière des Québécois et des Canadiens? Il est vrai que l'endettement est un problème majeur au pays. Selon un sondage réalisé par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada, au printemps 2007, nous découvrons que 84 p. 100 des Canadiens ont déclaré avoir des dettes; 14 p. 100 de l'ensemble des Canadiens ont indiqué que leur dette avait nettement augmenté et surtout, 40 p. 100 des Québécois et Canadiens endettés croient que leur dette nuit à leur capacité d'atteindre les objectifs liés à leur sécurité financière en cas de circonstances imprévues. Comprenons qu'au printemps 2007, la présente récession ne faisait que débiter. Plus même, le présent gouvernement ne s'apercevait même pas que la récession existait. Rappelons-nous les propos du premier ministre durant la campagne électorale 2008.

Le taux d'épargne personnelle des Québécois et des Canadiens baisse radicalement depuis les années 1980, ayant reculé d'un montant de 20,2 p. 100 en 1982 jusqu'à un creux de 1,2 p. 100 atteint en 2005.

Il est vrai que l'écart entre le taux directeur de la Banque du Canada et les taux d'intérêt des cartes de crédit est de plus en plus grand. Pour venir en aide aux Québécois et aux Canadiens, la Banque du Canada a baissé à quelques reprises son

taux directeur pour atteindre aujourd'hui un taux historique de 0,25 p. 100, le plus bas jamais vu dans l'histoire du Canada. Récession oblige, me direz-vous.

Pour les grandes compagnies de cartes de crédit, une carte de crédit devrait être une question de choix pour chaque consommateur, mais est-ce vraiment la réalité? Essayez par exemple de louer une chambre d'hôtel sans avoir en votre possession une carte de crédit. Il ne s'agit là que d'un exemple.

À cause des coupes du fédéral dans les transferts aux provinces, le Québec a dû couper dans le financement d'organismes d'économie familiale, beaucoup faisant justement de la sensibilisation sur le crédit.

Toutefois, commerce oblige, les grandes compagnies de cartes de crédit — Mastercard et Visa, pour ne pas les nommer —, multiplient les prouesses afin de faciliter l'accessibilité à un crédit supposément facile, mais associé à un taux d'intérêt dépassant souvent plus de 20 p. 100 pour le consommateur. Les consommateurs utilisent de plus en plus la carte de crédit comme mode de paiement. Nous devrions donc nous attendre à ce que les frais des cartes de crédit soient en baisse.

Malgré l'augmentation du volume des ventes, la diminution des fraudes, la diminution des taux d'intérêt et l'amélioration de la technologie, nous constatons une augmentation continue des frais de cartes de crédit. Il semble que le principal problème en est un d'information et de sensibilisation quant aux avantages et aux risques du crédit.

Un sondage de la firme Nanos Research dévoile que 55 p. 100 des Canadiens avaient une mauvaise compréhension des frais associés aux cartes de crédit. Soixante-trois pour cent croient que les frais augmentent sans augmentation correspondante en termes de valeur.

Soixante-dix-sept pour cent croient que les compagnies de cartes de crédit ne font pas preuve de transparence dans l'explication de leurs frais. Un autre sondage commandé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante démontre que 82 p. 100 des titulaires de cartes de crédit québécois sont favorables à ce que des règlements plus rigoureux régissent l'industrie des cartes de crédit.

Qu'en est-il des commerçants? Les compagnies de cartes de crédit imposent des frais aux commerçants qui acceptent ces cartes lorsque les clients effectuent des transactions chez eux. Actuellement, un frais moyen d'environ 10 ¢ est facturé aux commerçants pour chaque transaction par débit, peu importe le montant de l'achat. Une transaction par carte de crédit est en moyenne de 45 \$. Les compagnies de cartes de crédit s'apprêtent à augmenter les frais de transaction, qui sont des frais cachés aux consommateurs et qui sont facturés aux détaillants. Ces frais sont actuellement de 2 p. 100, peu importe le montant de la transaction. L'imposition d'un frais, d'un pourcentage hypothétique de 1 p. 100, représenterait donc un montant de 45 ¢, soit une augmentation de plus de 400 p. 100 pour le détaillant. D'après vous, qui paiera cette augmentation vertigineuse, sinon les consommateurs?

De plus, les détaillants accusent des frais cachés plus élevés au Canada comparativement aux autres pays industrialisés. Il est vrai que les grandes banques et institutions financières en tirent grandement profit. En 2007 seulement, ces frais pourraient atteindre 4,5 milliards de dollars à l'échelle canadienne.

Comme l'émission des cartes de crédit est principalement occupée par un nombre restreint d'émetteurs, Visa et MasterCard occupent près de 85 p. 100 du marché de la carte de crédit, ce qui leur laisse tout le champ libre pour imposer des taux et des conditions aux détaillants. On peut se questionner à savoir si la hausse des frais cachés ne découlerait pas d'un abus de position dominante. Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'abus de la part des compagnies émettrices, le Bloc québécois a contacté le Bureau de la concurrence, en janvier dernier, afin que le commissaire se penche sur la question. Cependant, les pouvoirs du Bureau de la concurrence sont limités.

Voilà pourquoi le Bloc québécois avait présenté, lors de la précédente législature, le projet de loi C-454 pour renforcer la Loi sur la concurrence. Ce projet de loi donne au Bureau de la concurrence le pouvoir de mener de son propre chef de vraies enquêtes sur l'industrie. Actuellement, par lui-même, il ne peut faire que des études générales sans conséquence. Dans le cadre de ses enquêtes, il pourra assigner des témoins et les protéger. Si des entreprises s'entendent ensemble pour fixer les prix, elles ne laisseront pas de preuves derrière elles. Si on ne peut pas assigner des témoins et les protéger, il y a de fortes chances que l'on arrivera jamais à démontrer une pratique anticoncurrentielle. Lorsque des entreprises voudront conclure des ententes avec leurs concurrentes, elles devront démontrer que ces ententes sont dans l'intérêt public. Actuellement, ces ententes entre concurrents sont permises, à moins que l'on arrive à prouver qu'elles soient contraires à l'intérêt public.

Le Bloc québécois n'en reste pas là. Suite à des représentations de la coalition québécoise des marchands contre l'augmentation des frais de transaction sur les cartes de crédit et de débit, mon collègue de Saint-Maurice—Champlain et moi-même avons fait adopter, au Comité permanent des finances, la motion suivante:

Que le Comité [permanent] des finances entreprenne une étude concernant la variation de tous les frais liés aux transactions effectuées par cartes de débit et de crédit imposés aux commerçants ainsi que les pratiques courantes et transactionnelles qui les justifient et que le comité fasse rapport à la Chambre de ses observations et recommandations.

Cette étude sera entreprise sous peu dans les semaines qui viennent. Elle permettra d'entendre de nombreux témoins ainsi que différentes parties prenantes. Le comité pourra ensuite formuler ses recommandations au gouvernement. Celles-ci pourront ainsi servir de base à la mesure législative requise pour la motion présentée aujourd'hui par le NPD.

Comme je l'ai indiqué au début, le Bloc québécois est donc favorable à la motion car les consommateurs ont besoin d'une législation assurant leur protection. Toutefois, le

Bloc québécois s'assurera que cette mesure législative que le gouvernement présentera respecte intégralement les compétences du Québec et des provinces.